

CONDITIONS GÉNÉRALES - AGRÉMENTS

Conditions générales :

- . L'adhésion à l'association est obligatoire (frais de dossier et d'assurance) 30 €. Elle comprend également le service de la revue l'Épi de Faïtage pour l'année en cours (4 numéros).
- . Un seul atelier à choisir pour la durée du stage.
- . Avoir 18 ans (16 ans avec accord parental).
- . L'inscription au stage suppose l'acceptation des horaires et conditions de travail et de sécurité.
- . L'animateur responsable de l'atelier veille au bon déroulement du stage et au respect des programmes.
- . Les oeuvres réalisées restent la propriété des stagiaires.
- . Un certificat de stage est délivré en fin de session.
- . Les animaux ne sont pas admis

Agréments :

Le CEDTE est une association loi 1901. Le siège social est situé au 7 rue Amédée Saint Germain 33130 BÈGLES.

N ° de SIRET : 781 948 427000 13 - CODE APE : N° 804 D

- . L'association a pour but de promouvoir la culture esthétique par l'organisation des stages de découverte et pratique des métiers d'Art.
- . L'activité de l'association s'inscrit dans les dispositifs de formation initiale et continue, stages de longue durée, congés individuels de formation.
- . Nos stages accueillent bien sûr les personnes prises en charge par les organismes paritaires collecteurs agréés tels UNIFAF, ANFH, FONGECIF etc.
- . Le CEDTE peut vous aider dans l'élaboration des dossiers de demandes de prises en charge.
- . La convention de formation comporte les mentions visées à l'article L920-1 du code du travail.

Pour tous renseignements concernant les conventions de prise en charge par un Organisme, contactez le Directeur de stage ou son secrétariat.